

**EXTRAIT DES REGISTRES DES DÉLIBÉRATIONS
DU
CONSEIL DU GROUPE DES 11^e ET 12^e ARRONDISSEMENTS**

- Séance du 23 juin 2026 -

Présidence de Monsieur Olivier RIOULT, Maire d'Arrondissements.

L'assemblée formée, Monsieur le Maire a ouvert la séance à laquelle ont été présents 36 membres.

26/044/HN

DIRECTION GÉNÉRALE DES SERVICES – Partenariat avec l'association « Éclats de Femme » - Approbation de la convention et mise à disposition de locaux de secteur

Monsieur le Maire du 6^{ème} Secteur soumet au Conseil d'Arrondissements le rapport suivant :

Notre Conseil d'Arrondissements doit se prononcer sur l'approbation d'une convention de partenariat avec l'association « Éclats de Femme ». Reconnue d'intérêt général depuis 2025, cette structure réalise un travail indispensable pour accompagner, protéger et soutenir les victimes de violences sexuelles et de harcèlement, du dépôt de plainte jusqu'au procès.

La protection de toutes les victimes et la lutte contre les violences faites aux femmes constituent des priorités absolues.

L'implantation récente d'une antenne d'« Éclats de Femme » à Marseille permet d'offrir un soutien immédiat aux habitantes des 11^{ème} et 12^{ème} arrondissements qui seraient victimes de ces violences.

L'approbation de cette convention permettra de matérialiser ce soutien. La Mairie de secteur s'engage à mettre gracieusement à disposition ses locaux et les Centres Municipaux d'Animation pour y déployer une permanence d'écoute mensuelle ainsi que des sessions de sensibilisation.

En contrepartie, l'association apportera son expertise sur notre territoire et s'impliquera activement lors des temps forts de notre secteur, ou au cours de journées emblématiques comme la Journée internationale des droits de la femme ou la Journée internationale de lutte contre les violences faites aux femmes.

Enfin, afin de veiller à ce que le plus grand nombre de nos administrés soit informé, une campagne d'information sera déployée sur l'ensemble de nos supports municipaux.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil d'Arrondissements de prendre la délibération ci-après :

**LE CONSEIL DES 11EME ET 12EME ARRONDISSEMENTS
VU LE CODE GÉNÉRAL DES COLLECTIVITÉS TERRITORIALES
OUI LE RAPPORT CI-DESSUS**

DÉLIBÈRE

ARTICLE 1 Dans la limite des règles en vigueur, le Conseil d'Arrondissements autorise l'approbation de la convention de partenariat avec l'association « Éclats de Femme », fixant les modalités de collaboration, de communication et de mise à disposition gracieuse de locaux municipaux.

ARTICLE 2 Le Conseil d'Arrondissements habilite également Monsieur le Maire d'Arrondissements à signer ladite convention de partenariat ainsi que tous les actes et documents administratifs directement liés à l'exécution de la présente délibération.

**Le présent projet de délibération
mis aux voix a été adopté à la majorité avec
contre des groupes :**
- Pour Marseille, 11ème et 12ème
arrondissements, la gauche, les écologistes
et les citoyens rassemblés
- Marseille je t'aime 11-12 avec Sylvain
Souvestre

**Vu et présenté pour son
enrôlement à une séance
du Conseil d'Arrondissements**

**Il est donc converti en délibération
du Conseil des 11ème et 12ème**

**LE MAIRE des 11^{ème} - 12^{ème} Arrondts
Olivier RIOULT**